Failles dans l'application de la loi contre le tabagisme (sallede spectacle NIKAÏA)

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 4 avril 2004

Bonjour,

J'ai été trés surpris de constater que dans la nouvelle salle de spectacles NiKAÏA à Nice, qui accueille des concerts de 15 000 spectateurs, il ne soit pas interdit de fumer dans l'immense hall d'entrée !

Avant le concert et à l'entracte nombreux sont les fumeurs qui indisposent les non fumeurs alors qu'il est si facile de sortir sur le parvis extérieur (mais non chauffé) !

Un des employés de NIKAÏA m'a confirmé qu'il n'y avait aucune interdiction de fumer dans le hall d'entrée !

Comment est-ce possible ?

Imaginez qu'il n'y ait aucune limitation de vitesse sur certaines routes ou autoroutes Françaises !

D'autre part, les médias viennent d'annoncer que le Parlement Européen à décreter qu'il est (ou sera) absolument interdit de fumer dans tous les lieux publics en Europe comme les restaurants,.... avec de fortes amendes à la clé.

Qu'elle est la date d'application de cette nouvelle loi Européenne ? En vous remerciant par avance pour votre réponse.

Pascal Torrelli

Réponse :

Il n'est pas nécessaire d'attendre que l'Europe légifère car la loi française est parfaitement adaptée. Seule manque la volonté politique de l'appliquer ! C'est la raison pour laquelle cette mission a été confiée à des associations comme DNF (article R.3512-1 du code de la santé publique).

Prenez contact avec notre représentant Rhône-Alpes qui possède une bonne expérience dans le domaine de l'application de la loi Evin dans les salles de spectacles.

Vous pouvez également utiliser les outils que DNF vous propose pour faire respecter vos droits à respirer de l'air pur dans les lieux clos et couverts.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac